

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2197

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« met »

les mots :

« et les gestionnaires de réseaux mettent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que les gestionnaires de réseaux, et notamment RTE et Enedis, qui disposent d'informations importantes sur les capacités du réseau électrique, participent au processus de mise à disposition des données en direction des différentes collectivités.